

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026



ID : 031-200066819-20260218-BF\_002\_2026-BF



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

12 FÉVRIER 2026

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....</b>	<b>4</b>
1.1. Le contexte macroéconomique mondial .....	4
1.2. Le contexte macroéconomique de la zone euro et une inflation maîtrisée, objectif central de la Banque Centrale Européenne (BCE).....	6
1.3. Le contexte économique et financier au niveau national.....	8
1.4. La situation des finances publiques .....	10
1.5. La situation des finances locales .....	11
<b>2. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027.....</b>	<b>13</b>
2.1. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 .....	13
2.2. Les principales dispositions du Projet de Loi de Finances 2026 relatives aux collectivités locales .....	14
<b>4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>35</b>
4.1. Le budget annexe Tourisme.....	35
4.2. Le budget annexe Hôtel d'Entreprises.....	35
4.3. Les budgets annexes des zones d'activités économiques.....	35

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a été introduit par la loi relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992. Il a vu son contenu précisé et enrichi par la loi NOTRe et l'article D.2312-3 du CGCT et complété par la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, et dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la collectivité doit obligatoirement assurer la tenue d'un DOB, dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57 et de deux mois maximum pour les autres maquettes budgétaires, avec un temps suffisant pour permettre à l'assemblée de prendre connaissance des informations financières.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit un certain nombre de dispositions qui visent à compléter ce document, notamment l'obligation de réaliser un rapport d'orientations budgétaires contenant :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et des perspectives pour le projet de budget ;
- Des informations sur la structure des effectifs et sur les dépenses de personnel.

Les éléments du ROB prennent en compte le budget principal ainsi que les budgets annexes de la communauté de communes.

Depuis la loi NOTRe, le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et être mis en ligne sur leur site internet.

En outre, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique. L'ensemble des éléments précités devra être publié sur le site internet de la CCV également.

Le présent rapport reprend ces obligations réglementaires et récapitule toutes les informations préalables à la bonne information des élus communautaires, à la fois en matière de contexte national pouvant impacter directement la communauté de communes, mais également en présentant un bilan et les perspectives des principales charges et produits des exercices à venir. Une place particulière sera donnée aux stratégies territoriales et aux stratégies d'organisation administrative des services pour l'année 2026.

S'agissant d'une année électorale, aucune décision nouvelle ne sera prise pour pouvoir respecter la règle républicaine de non-engagement de dépenses qui irait au-delà du mandat actuel. Par conséquent, le budget 2026 sera la reconduction de celui de 2025 avec la continuité des engagements pris en 2025 et antérieurement.

Si la Communauté de Communes du Volvestre avait déjà coutume de pratiquer cet exercice démocratique, l'obligation et l'extension de cette pratique rend d'autant plus nécessaire le débat d'orientation budgétaire voulu par l'exécutif et l'ensemble des élus.

S'agissant de la construction d'un PPI, comme du PPE (pour les dépenses de fonctionnement), ces documents cadres devront être l'expression des travaux issus d'un Pacte financier et fiscal que les élus de la prochaine mandature devront mettre en place pour préciser les projets prioritaires, les orientations politiques, les compétences, les modalités de solidarité EPCI-communes, les sources de financement, les organisations administratives souhaitées, etc.

En outre, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera jointe au budget primitif et au compte administratif. L'ensemble des éléments précités devra être publié sur le site internet de la CCV

## 1. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

### 1.1. Le contexte macroéconomique mondial

La croissance mondiale a été plus résiliente que prévu au premier semestre 2025, en particulier dans un grand nombre d'économies de marché émergentes. La production industrielle et les échanges ont été stimulés par les effets d'anticipation du relèvement des droits de douane. La vigueur des investissements liés à l'IA a dopé les résultats aux États-Unis, et en Chine, le soutien budgétaire a compensé le ralentissement des échanges et la faiblesse du marché immobilier.

**Tableau 1. La croissance mondiale est restée résiliente, mais elle devrait se modérer en 2026**

	2024	2025		2026	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de juin	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de juin
Monde	3.3	3.2	0.3	2.9	0.0
G20 <sup>1</sup>	3.4	3.2	0.3	2.9	0.0
Australie	1.1	1.8	0.0	2.2	0.0
Canada	1.0	1.1	0.1	1.2	0.1
Zone euro	0.8	1.2	0.2	1.0	-0.2
Allemagne	-0.5	0.3	-0.1	1.1	-0.1
France	1.1	0.6	0.0	0.9	0.0
Italie	0.7	0.6	0.0	0.6	-0.1
Espagne <sup>2</sup>	3.2	2.6	0.2	2.0	0.1
Japon	0.1	1.1	0.4	0.5	0.1
Corée	2.0	1.0	0.0	2.2	0.0
Mexique	1.4	0.8	0.4	1.3	0.2
Türkiye	3.3	3.2	0.3	3.2	-0.1
Royaume-Uni	1.1	1.4	0.1	1.0	0.0
États-Unis	2.8	1.8	0.2	1.5	0.0
Argentine	-1.3	4.5	-0.7	4.3	0.0
Brésil	3.4	2.3	0.2	1.7	0.1
Chine	5.0	4.9	0.2	4.4	0.1
Inde <sup>3</sup>	6.5	6.7	0.4	6.2	-0.2
Indonésie	5.0	4.9	0.2	4.9	0.1
Russie	4.3	1.0	0.0	0.7	0.0
Arabie Saoudite	1.9	3.7	1.9	3.9	1.4
Afrique du Sud	0.5	1.1	-0.2	1.3	-0.1

La croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3.3 % en 2024 à 3.2 % en 2025, puis à 2.9 % en 2026, à mesure que les effets d'anticipation vont prendre fin, et que le relèvement des droits de douane et la persistance d'une forte incertitude liée à l'action publique pèseront sur l'investissement et les échanges. La croissance devrait décélérer sensiblement au second semestre de cette année, tandis que se dissipera le phénomène d'anticipation au sein de certaines activités économiques et que les hausses des taux de droits de douane effectifs appliqués par les États-Unis et la Chine à leurs importations freineront la croissance des investissements et des échanges. L'incertitude accrue liée à l'action publique et géopolitique continuera également de peser sur la demande intérieure dans de nombreuses économies. Ces projections reposent sur l'hypothèse technique selon laquelle les droits de douane bilatéraux en vigueur perdureront jusqu'en 2026, malgré des procédures judiciaires en cours aux États-Unis.

Les taux bilatéraux des droits de douane des États-Unis ont augmenté dans presque tous les pays depuis mai 2025. Le taux tarifaire effectif global américain a augmenté pour atteindre un pourcentage estimé à 19,5 % à la fin août, soit le taux le plus élevé depuis 1933.

Les effets des relèvements des droits de douane ne se sont pas encore fait pleinement sentir – du fait que l'application de nombreux changements est échelonnée, et que les entreprises répercutent dans un premier temps une partie des majorations sur leurs marges – mais ils deviennent de plus en plus perceptibles lorsqu'on observe les choix de dépenses, les marchés du travail et les prix à la consommation.

Des signes de fléchissement apparaissent sur les marchés du travail, sous la forme d'une hausse des taux de chômage et d'un recul du nombre d'offres d'emploi rapporté au nombre de chômeurs dans certaines économies, notamment aux États-Unis.

La désinflation s'est arrêtée dans de nombreuses économies, du fait de la persistance généralisée de la montée des prix des produits alimentaires à l'origine d'une résurgence de l'inflation des biens et des services.

Les conditions prévalant sur les marchés financiers se sont assouplies ces derniers mois dans les économies avancées et les économies de marché émergentes, dans un contexte de dynamisme des prix des actifs, d'amélioration de l'offre de crédit et de faiblesse des écarts de rendement des obligations d'entreprise. Néanmoins, les valeurs des actifs semblent élevées et les risques budgétaires à venir suscitent des inquiétudes grandissantes.

Aux États-Unis, la croissance annuelle du PIB a chuté de 2.8 % en 2024 à 1.8 % en 2025, puis devrait chuter à 1.5 % en 2026, la forte expansion de l'investissement dans les secteurs de technologie de pointe étant plus que compensée par l'augmentation des droits de douane et un recul de l'immigration nette. La croissance du PIB de la zone euro devrait s'établir à 1.2 % en 2025 et 1.0 % en 2026, l'aggravation des tensions commerciales et de l'incertitude géopolitique étant dans une certaine mesure compensée par l'assouplissement des conditions de crédit. En Chine, la croissance devrait atteindre 4.9 % en 2025 et 4.4 % en 2026, à mesure que les phénomènes d'anticipation se dissipent, que les droits de douane augmenteront et que le soutien budgétaire diminuera.

L'inflation devrait ralentir dans la plupart des économies du G20 en raison du fléchissement de la croissance économique et de l'atténuation des tensions sur le marché du travail. Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait ainsi reculer, de 3.4 % en 2025 à 2.9 % en 2026, et dans les économies avancées de ce groupe, l'inflation sous-jacente devrait dans l'ensemble rester stable, s'établissant à 2.6 % en 2025 et 2.5 % en 2026.

**Tableau 2. L'inflation globale devrait ralentir en 2026**

	2024	2025		2026	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de juin	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de juin
G20 <sup>1</sup>	6.2	3.4	-0.2	2.9	-0.3
Australie	3.2	2.5	0.2	2.4	0.1
Canada	2.4	2.0	-0.1	2.0	-0.1
Zone euro	2.4	2.1	-0.1	1.9	-0.1
Allemagne	2.5	2.2	-0.2	2.1	0.0
France	2.3	1.1	-0.1	1.6	-0.1
Italie	1.1	1.9	-0.1	1.8	-0.1
Espagne <sup>2</sup>	2.9	2.6	0.2	2.0	0.1
Japon	2.7	3.1	0.3	2.1	-0.1
Corée	2.3	2.2	0.1	1.9	-0.1
Mexique	4.7	4.2	0.8	3.6	0.4
Türkiye	58.5	33.5	2.1	19.2	0.7
Royaume-Uni	2.5	3.5	0.4	2.7	0.4
États-Unis	2.5	2.7	-0.5	3.0	0.2
Argentine	219.9	39.8	3.2	16.5	1.6
Brésil	4.4	5.2	-0.5	4.4	-0.6
Chine	0.2	-0.2	-0.1	0.3	-1.1
Inde <sup>3</sup>	4.6	2.9	-1.2	3.9	-0.1
Indonésie	2.2	1.9	-0.4	2.7	-0.3
Russie	8.5	8.5	-1.2	4.9	-1.2
Arabie Saoudite	1.7	2.2	0.3	2.0	0.2
Afrique du Sud	4.4	3.3	0.1	3.7	-0.5
<i>Pour mémoire</i>					
Pays du G20 hors Argentine et Türkiye	2.5	2.2	-0.3	2.3	-0.4

Des risques importants continuent de peser sur les perspectives économiques. De nouvelles hausses des droits de douane bilatéraux, une résurgence des tensions inflationnistes, une inquiétude accrue à l'égard des risques budgétaires ou une réévaluation notable des risques sur les marchés financiers sont autant de facteurs qui pourraient freiner la croissance économique par rapport au scénario de référence. Des valorisations élevées et fluctuantes des crypto-actifs sont également synonymes de risques pour la stabilité financière, compte tenu de l'interdépendance croissante avec le système financier traditionnel. À l'inverse, une réduction des restrictions commerciales ou un développement et une adoption plus rapides des technologies de l'intelligence artificielle peuvent améliorer les perspectives de croissance.

Les banques centrales devraient rester vigilantes et réagir rapidement à toute évolution de la balance des risques pesant sur la stabilité des prix. Sous réserve que les anticipations d'inflation restent bien ancrées, il faudrait continuer d'abaisser les taux d'intérêt directeurs dans les économies où l'inflation sous-jacente devrait revenir vers l'objectif. Veiller à l'indépendance de la banque centrale permettra de préserver la crédibilité de l'action des pouvoirs publics et de réduire la volatilité et la persistance de l'inflation.

Aux États-Unis, les taux directeurs devraient continuer de baisser au cours de l'année à venir, à mesure que les tensions observées sur le marché du travail s'atténueront, à condition que l'augmentation actuelle des prix relatifs des biens échangeables due à la hausse des droits de douane n'entraîne pas une généralisation des tensions inflationnistes.

## **1.2. Le contexte macroéconomique de la zone euro et une inflation maîtrisée, objectif central de la Banque Centrale Européenne (BCE)**

La guerre entre l'Ukraine et la Russie ainsi que l'aggravation des tensions commerciales continuent d'exercer un effet de freinage sur l'économie en Europe.

Dans les économies européennes, l'accentuation des frictions commerciales et de l'incertitude géopolitique devrait être compensée dans une certaine mesure par l'assouplissement des conditions de crédit, et la croissance dans la zone euro devrait s'établir à 1.2 % en 2025 et 1.0 % en 2026.

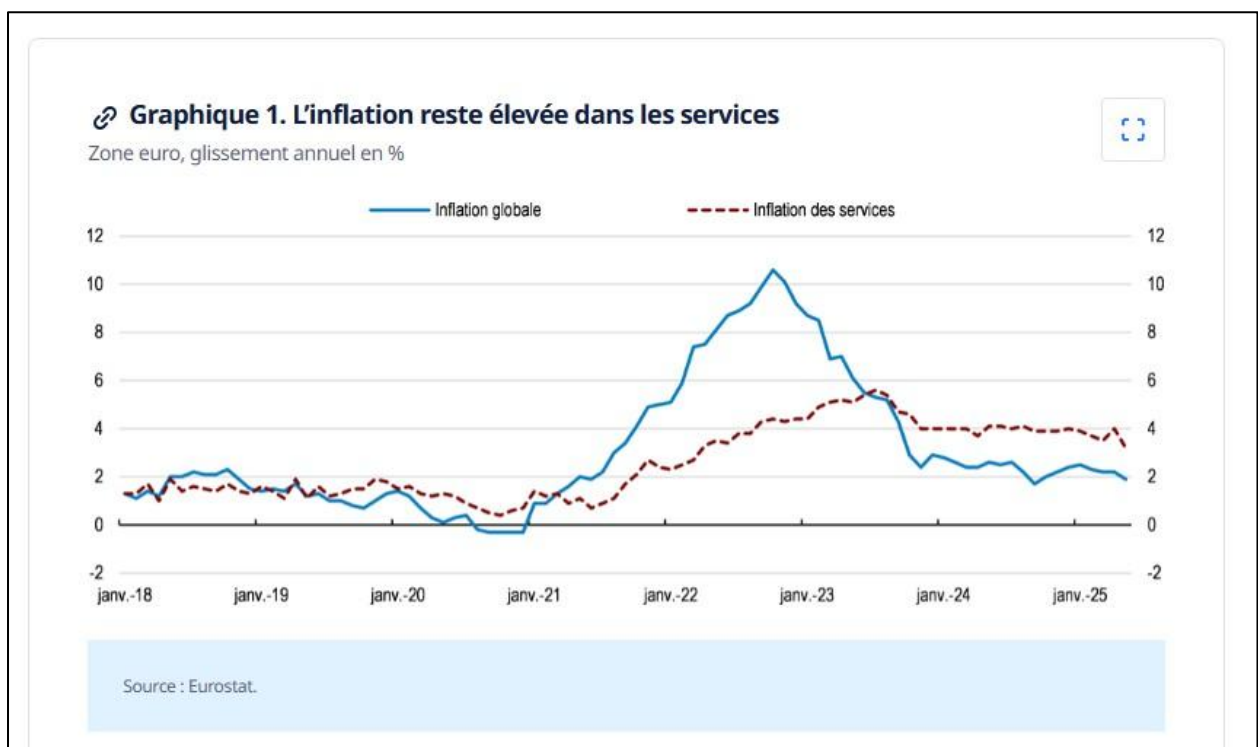
La politique budgétaire expansionniste devrait renforcer l'activité économique en Allemagne, mais l'assainissement des finances publiques anticipé en France comme en Italie freinera la croissance. Au Royaume-Uni, un resserrement de la politique budgétaire ainsi que l'augmentation des coûts des échanges et de l'incertitude devraient peser sur la demande extérieure et intérieure, ce qui devrait entraîner un ralentissement de la croissance de 1.4 % en 2025 à 1.0 % en 2026.

Pour autant, malgré les mesures énergiques prises par les pouvoirs publics pour faire face aux chocs extérieurs, les perspectives à court terme sont assombries par une forte incertitude. La désinflation progresse, mais la politique monétaire devrait demeurer vigilante. La politique budgétaire doit dégager des marges de manœuvre pour répondre aux nouveaux besoins de dépenses, notamment dans le domaine de la défense. Pour assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme, la prudence budgétaire reste toutefois de mise.

L'UE devra se doter d'un nouveau budget consacrant à la fois une hausse des ressources budgétaires et une réorientation des dépenses existantes qui cible prioritairement des domaines comme la cohésion ou la politique agricole. Une intégration plus poussée du marché de l'électricité peut contribuer à diminuer les coûts de l'électricité et à stimuler la compétitivité grâce au développement des interconnexions internationales, à l'allègement de la fiscalité de l'électricité et au renforcement de la concurrence. Pour accroître la productivité, il faut en outre que le marché unique soit plus intégré, avec moins d'obstacles réglementaires, de sorte que les entreprises puissent se développer et innover dans un environnement concurrentiel bénéfique. Il importera également d'approfondir les marchés de capitaux pour stimuler l'innovation et la productivité. Un cadre robuste en matière d'aides publiques est essentiel pour maintenir des règles du jeu équitables permettant aux entreprises productives de croître et de porter des changements structurels. Favoriser la mobilité de la main-d'œuvre permettra aussi de soutenir la productivité.

**La reprise économique est lente.** Malgré la vigueur des réponses apportées par les pouvoirs publics face aux chocs extérieurs, la demande agrégée reste en demi-teinte. La consommation est bridée par le faible niveau de la confiance et les comportements de précaution, tandis que les incertitudes élevées continuent de peser sur l'investissement des entreprises. Les tensions sur les marchés du travail ont permis de soutenir les revenus privés, mais la demande de main-d'œuvre a récemment commencé à fléchir, en partie sous l'effet du rattrapage des salaires réels.

**La désinflation progresse.** L'inflation globale a diminué rapidement à la suite du resserrement de la politique monétaire, et la hausse des prix des services a commencé à refluer ([Graphique 1](#)). Il est nécessaire que l'inflation dans les services baisse davantage, et les autorités monétaires devraient donc rester vigilantes et continuer d'appuyer leur action sur les données. Il serait judicieux de s'attaquer aux vulnérabilités du secteur financier non bancaire en prenant des mesures macroprudentielles en tant que de besoin.



**La croissance devrait s'améliorer à mesure que la consommation privée va se redresser.** Le marché du travail restera tendu, les pénuries de main-d'œuvre ralentissant la normalisation de la hausse des salaires. L'assouplissement des conditions financières soutiendra l'investissement privé, tandis que l'investissement public bénéficiera des dépenses au titre du plan Next Generation EU ([Tableau 1](#)). Une aggravation des tensions géopolitiques et commerciales pourrait peser sur la demande extérieure et, en cas de mesures de rétorsion de l'UE, raviver les tensions inflationnistes.

 **Tableau 1. La croissance devrait se raffermir**



	2022	2023	2024	2025 <sup>1</sup>	2026 <sup>1</sup>
PIB réel (variation en %)	3.5	0.5	0.8	1.0	1.2
Consommation privée (variation en %)	5.0	0.6	1.0	1.2	1.2
Formation brute de capital fixe (variation en %)	2.0	1.8	-1.8	1.9	2.5
Indice des prix à la consommation harmonisé (variation en %)	8.4	5.4	2.4	2.2	2.0
Taux de chômage (%)	6.8	6.6	6.4	6.4	6.2
Solde budgétaire (% du PIB)	-3.5	-3.6	-3.1	-3.1	-3.2
Dette des administrations publiques, définition de Maastricht (% du PIB)	91.5	89.1	89.2	89.9	90.7

Note : Pays de la zone euro qui sont également membres de l'OCDE (soit 17 pays).

1. Estimations de l'OCDE.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

### 1.3. Le contexte économique et financier au niveau national

L'économie française continue de naviguer dans un environnement global incertain, marqué par des tensions géopolitiques, une inflation mondiale persistante, et une transition énergétique accélérée. La France, tout en faisant face à ces défis externes, poursuit son adaptation au sein de l'Union Européenne, où la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) reste un facteur clé. La croissance du PIB français est estimée à 1,2 % pour l'année 2025, bien en-deçà des niveaux d'avant crise (avant 2020), mais stable par rapport à l'année précédente.

#### ➤ Une croissance du PIB qui, comme en 2024, reste très modérée en 2025

La situation de l'économie française est un peu paradoxale. La croissance est faible mais elle demeure proche de son potentiel, la progression étant de 0,3 % au 3<sup>e</sup> trimestre). Au total, elle pourrait avoisiner + 0,9 % en moyenne en 2025, bien en-deçà des niveaux d'avant crise (avant 2020), mais stable par rapport à l'année précédente. Cette croissance est soutenue par :

- La consommation des ménages, qui a légèrement rebondi avec la reprise du marché du travail.
- L'investissement public et privé, notamment dans la transition énergétique et la modernisation des infrastructures.
- Les exportations, soutenues par la demande extérieure, bien que la compétitivité des entreprises françaises reste affectée par la hausse des coûts de production.

Le taux de chômage reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Par ailleurs, l'inflation est faible (+ 0,9 % sur un an en août, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier). Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- 13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit environ 0,5 % du PIB), l'excédent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens.

Pourtant, l'incertitude politique inquiète tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents. Du côté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 % au 2<sup>e</sup> trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 0,3 % sur un an au 2<sup>e</sup> trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an malgré un petit ressaut au 2<sup>e</sup> trimestre. Les enquêtes réalisées auprès des PME mettent en avant un certain attentisme, à la fois du côté des embauches mais aussi en matière d'investissement.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

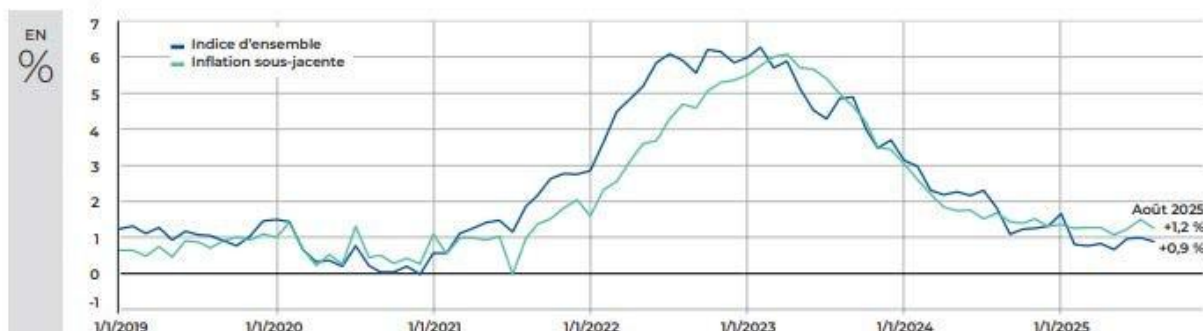
Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

➤ **Une inflation stabilisée en 2024 et 2025 propice à un assouplissement monétaire en Europe**

La BCE poursuit son cycle d'assouplissement avec une cinquième baisse de 25 points de base, fixant le taux de la facilité de dépôt à 2,75 %. Cette mesure vise à favoriser l'investissement et à encourager la consommation dans un contexte de perspectives économiques incertaines. La baisse des taux longs avait permis notamment un raffermissement du marché immobilier avant que l'absence de visibilité politique ne soit un facteur de tension.

**Inflation mesurée sur un an**

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

Autour de 3,5 %, le rendement de l'OAT 10 ans, qui pâtit de l'incertitude politique, est désormais supérieur à la croissance potentielle nominale (de l'ordre de 3 % à moyen terme), ce qui ne facilite pas l'équation budgétaire. Si cet écart persistait plusieurs années, il faudrait dégager un excédent budgétaire hors charges d'intérêts pour stabiliser la dette... ce qui n'est jamais arrivé depuis 25 ans.

**Taux des obligations d'État à 10 ans**

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

du pays à long terme. Cependant, des efforts sont nécessaires pour résoudre les déséquilibres sur le marché du travail et améliorer la compétitivité des entreprises.

#### **1.4. La situation des finances publiques**

Pour la deuxième année consécutive, le déficit public s'est aggravé pour atteindre 175 milliards d'euros, soit 6 points de PIB après 5,5 points en 2023 et 4,7 points en 2022. La dette publique culmine désormais à près de 3 300 milliards et les charges d'intérêts à 59 milliards. Il s'agit d'une dégradation exceptionnelle et inédite alors que la croissance économique est restée continûment positive pendant cette période. Si la faible progression des impôts expliquait en partie la contre-performance de 2023, c'est à l'inverse la dynamique des dépenses qui est en cause en 2024, principalement du côté des collectivités locales et de la protection sociale.

La France, seule en Europe à voir ses finances publiques continuer de se dégrader, a obtenu de ses partenaires que le terme de sa trajectoire de retour du déficit sous les 3 points de PIB soit repoussé de 2027 à 2029.

La dérive des finances publiques, loin de s'être inversé ou même simplement interrompue en 2024, s'est au contraire accentuée, avec un déficit qui devrait atteindre 5.8 points de PIB, soit 1,4 points au-delà de la cible inscrite dans le projet de loi (PLF) pour 2025. Ce dérapage par rapport à la prévision initiale s'explique en partie par l'impact sur 2024 de la très mauvaise année 2023, mais l'essentiel de la dérive est imputable à l'année 2024 elle-même.

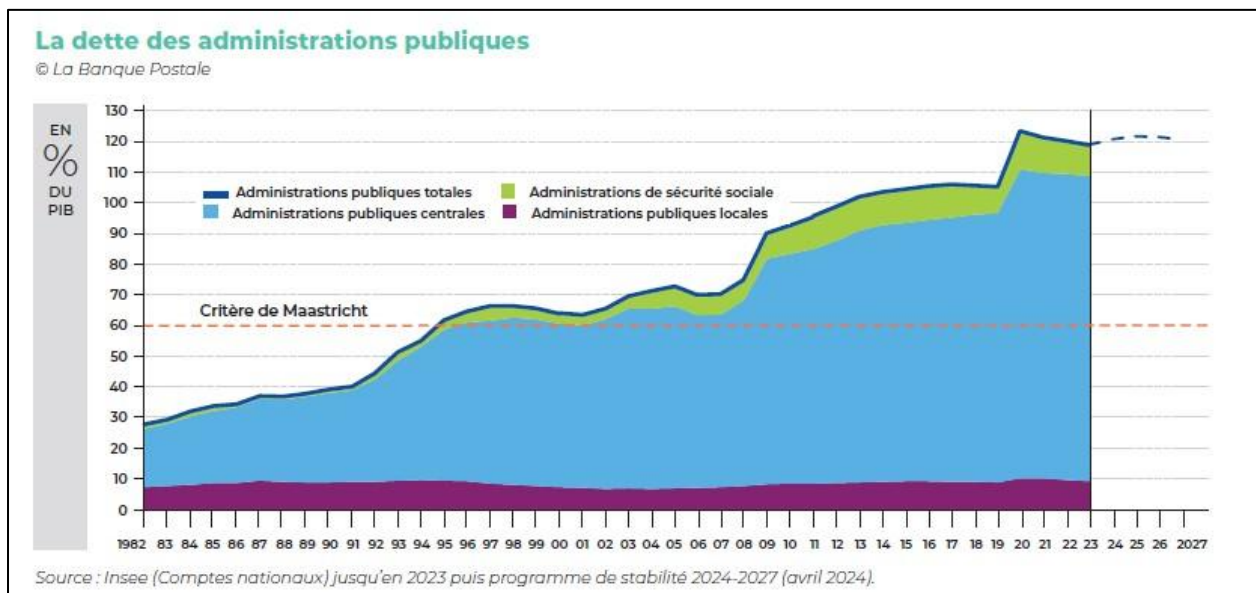
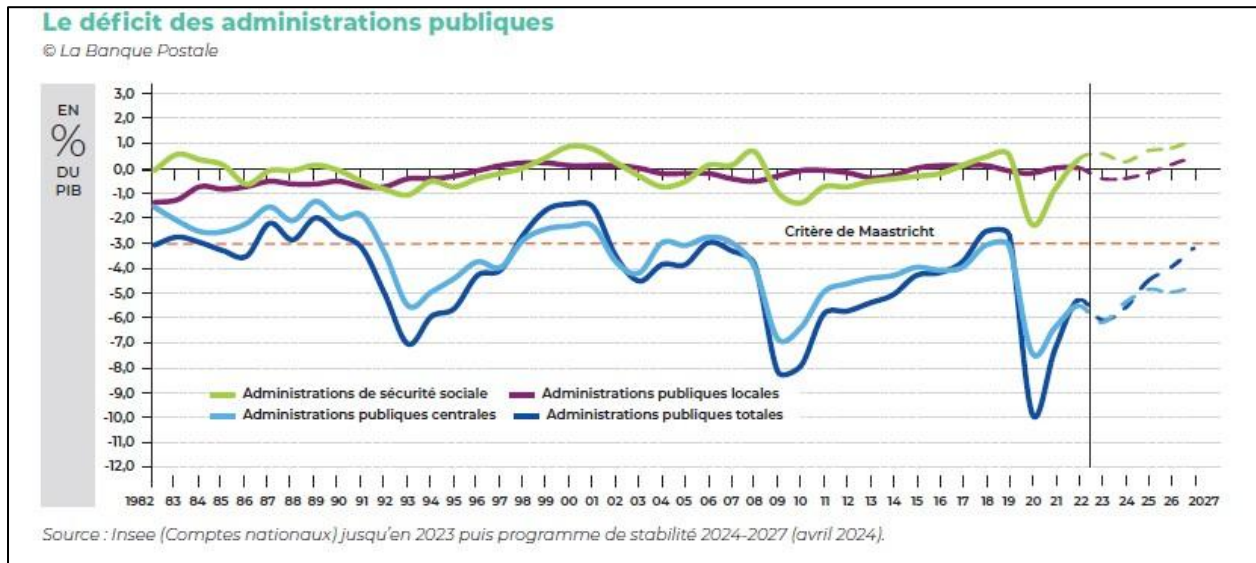
La quasi-extinction des mesures d'aides exceptionnelles de soutien face aux crises sanitaire et inflationniste a partiellement masqué une perte de contrôle du cœur de la dépense publique.

Celle-ci a progressé de 2,7% en volume (donc hors effet de l'inflation), soit le rythme le plus rapide des quinze dernières années, avec notamment une forte dynamique des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales (+3,6%) et une augmentation soutenue des dépenses sociales (3,1%) sous l'effet de la forte inflation enregistrée en 2023. Cette dérive s'est répercutée sur 2025 mais aussi sur la suite de la trajectoire pluriannuelle vis-à-vis de laquelle la France s'est engagée auprès de la Commission Européenne en octobre 2024.

La dérive continue des comptes publics depuis 2023 a conduit le Gouvernement à repousser une nouvelle fois le retour au déficit sous 3%, de 2027 à 2029, impliquant un effort soutenu en 2025. Pour 2026, la réduction de 0,6 point du déficit prévu par la loi de finances tout juste adoptée repose quasi exclusivement sur des hausses d'impôts plutôt que sur des économies, la dépense publique hors charges de la dette continuant de progresser à un rythme de sa tendance d'avant-crise.

De surcroît, près de la moitié des hausses de prélèvements inscrites en loi de finances en 2025 est présentée comme temporaire, ce qui reporte sur les années suivantes l'effort structurel de redressement des finances publiques.

L'objectif demeure d'enrayer l'emballlement de la dette publique d'ici à 2029. Ces orientations visent à faire passer le déficit à 4,6% en 2026, à 4,1% en 2027, 3,4% en 2028 pour atteindre le seuil de 2,8% en 2029



## 1.5. La situation des finances locales

En 2024, le montant du besoin de financement des collectivités locales a plus que doublé par rapport à 2023 pour atteindre 11,4 Md€, soit 0,4 % du PIB. Les collectivités représentent une part réduite du déficit des administrations publiques (169,6 Md€, soit 5,8 % du PIB), mais la dégradation de leur solde (de 0,5 % du PIB au total) représente la moitié de la hausse du déficit des administrations publiques entre 2022 et 2024. La hausse du besoin de financement des collectivités traduit un effet de ciseaux croissant entre leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement et leurs recettes. Les données 2025 ne sont pas encore stabilisées mais elles démontrent une confirmation claire de cette tendance.

### Un ralentissement des recettes de fonctionnement

**La progression des recettes de fonctionnement des collectivités (258,2 Md€) a ralenti en montant (+2,7 %, après + 3,4 % en 2023), mais a accéléré après déduction de l'inflation (+ 0,7 point contre - 1,5 point).** Elle a été tirée par la dynamique des produits des impôts fonciers (+5,2 %), liée à l'indexation des bases des locaux d'habitation sur l'inflation constatée.

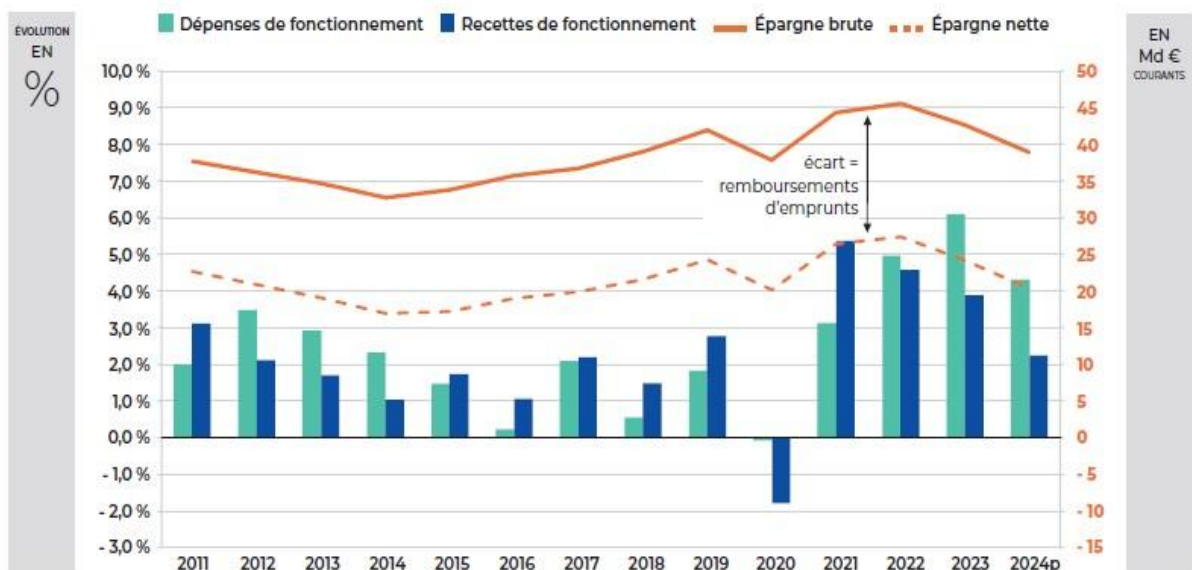
En revanche, les recettes de TVA ont été stables en raison de la dégradation de la conjoncture économique. Les recettes de droits de mutation à titre onéreux ont de nouveau chuté (- 14,0 % en 2024, soit - 33,1 % en cumul depuis 2023) en raison de l'évolution du marché immobilier.

**Des dépenses de fonctionnement dynamiques malgré le ralentissement de la hausse des prix**  
**La croissance des dépenses de fonctionnement des collectivités (220,5 Md€) a elle aussi ralenti en montant (+ 4,1 % après + 5,9 %)**, mais accéléré après déduction de l'inflation (+ 2,1 points en 2024 contre + 1 point en 2023). Les charges de personnel sont en hausse du fait des revalorisations indiciaires, mais aussi de la hausse des effectifs et des indemnités versées par les collectivités. Les achats de biens et services ont bien plus augmenté que l'inflation, en raison pour partie de ses effets différés. La hausse des dépenses de fonctionnement a été portée par le « bloc communal ». Celles des départements ont été moins dynamiques. Celles des régions ont moins crû que l'inflation. En raison d'une augmentation plus forte des dépenses que des recettes de fonctionnement, l'épargne brute, qui en est le solde (37,7 Md€), a continué à diminuer en 2024 (- 1,8 Md€, après - 3,5 Md€ en 2023).

Les pertes cumulées sur les recettes de fonctionnement en raison de leur net ralentissement n'étant a priori pas compensées par celui des dépenses de fonctionnement, **l'épargne brute des collectivités locales dans leur ensemble se contracterait de 8,7 %**, à 39,5 milliards d'euros. Ce repli serait visible pour tous les niveaux de collectivités, contrairement à l'année précédente. Ainsi, l'épargne brute retrouverait son niveau atteint en 2018, soit à la même période du cycle électoral (deux ans avant la fin du mandat municipal) ; mais **l'épargne nette** (20,7 milliards d'euros),

obtenue en déduisant les remboursements d'emprunts (18,8 milliards d'euros), ne financerait que 26 % des **investissements hors dette**, soit 12 points de moins que cette année-là.

**Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales** © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

**Des investissements toujours dynamiques à l'approche de la fin de mandat**

Pour autant, les collectivités ont continué à accroître leurs dépenses d'investissement (77,4 Md€, soit + 6,8 %). L'inflation n'a plus qu'un effet marginal dans cette évolution qui est avant tout liée à la transition écologique et à l'effort consacré au transport ferroviaire par les régions. Pour financer leurs investissements, les collectivités ont réduit leur trésorerie et accru leur endettement.

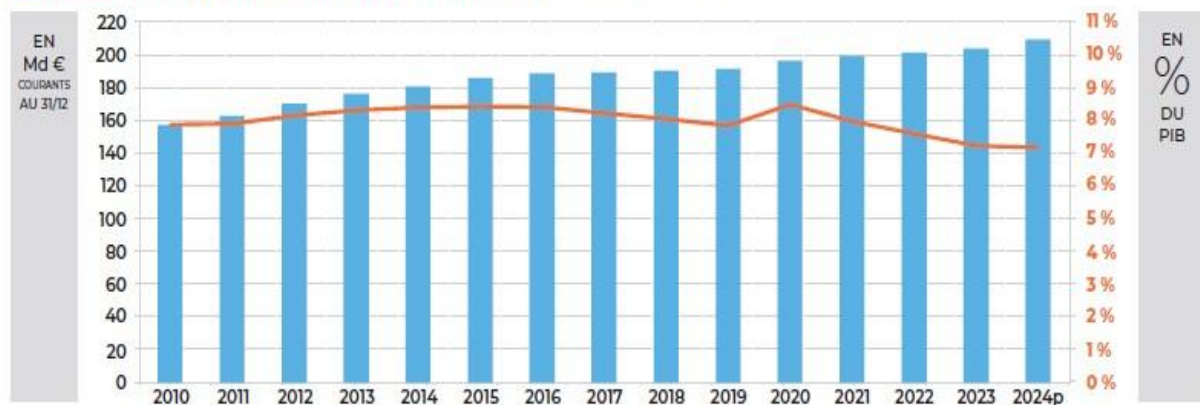
**Des finances globales toujours solides, mais des disparités croissantes entre collectivités**

En 2024, les collectivités conservent en moyenne une situation financière solide malgré l'augmentation de leur besoin de financement et de leur endettement financier. Les collectivités ne sont pas autorisées à emprunter pour financer leurs dépenses de fonctionnement ou

rembourser des emprunts, mais uniquement pour investir. Leur niveau d'épargne brute (14,6 % des recettes de fonctionnement) est le double du seuil d'alerte. Leur ratio de désendettement de 5,2 années d'épargne brute est bien inférieur aux seuils critiques.

Leur endettement (194,5 Md€) représente toujours une faible proportion du PIB (7,4 %). Toutefois, les situations financières des différentes catégories de collectivités divergent de plus en plus. Dans leur ensemble, les communes et les intercommunalités continuent à connaître une situation favorable grâce à la dynamique des recettes des impôts fonciers. La situation des régions continue à s'éroder malgré la maîtrise globale de leurs charges de fonctionnement. La situation des départements est de plus en plus dégradée en raison de l'effet de ciseaux entre la hausse de leurs dépenses sociales et la chute de leurs recettes de droits de mutation.

### Encours de dette des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Les situations divergent aussi de plus en plus au sein de chaque catégorie de collectivités.

Ainsi, un tiers des départements a une épargne brute inférieure au seuil d'alerte, tandis qu'un nombre significatif de départements a toujours une bonne santé financière. La nature et la répartition des ressources des départements appellent un réexamen d'ensemble

## 2. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

### 2.1. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Elle définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 qui servira de référence pour les prochains exercices budgétaires et les moyens qui permettront de la respecter.

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités, à périmètre constant et par année, avait été définie comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>FCTVA</b>	<b>6,70 Md€</b>	<b>7,10 Md€</b>	<b>7,63 Md€</b>	<b>7,88 Md€</b>	<b>7,79 Md€</b>
<i>Autres concours</i>	<i>46,15 Md€</i>	<i>46,88 Md€</i>	<i>47,32 Md€</i>	<i>47,78 Md€</i>	<i>48,26 Md€</i>
<b>TOTAL sans mesures exceptionnelles</b>	<b>52,85 Md€</b>	<b>53,98 Md€</b>	<b>54,94 Md€</b>	<b>55,66 Md€</b>	<b>56,04 Md€</b>
<i>Mesures exceptionnelles</i>	<i>2,11 Md€</i>	<i>411 M€</i>	<i>18 M€</i>	<i>5 M€</i>	<i>-</i>
<b>TOTAL avec mesures exceptionnelles</b>	<b>53,95 Md€</b>	<b>54,39 Md€</b>	<b>54,96 Md€</b>	<b>55,67 Md€</b>	<b>56,04 Md€</b>

La LPFP pour les années 2023 à 2027 reconduisait le principe d'un objectif indicatif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement afin de les associer à la maîtrise des finances publiques.

L'article 17 définit ainsi une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fondée un objectif de croissance inférieure de 0,5 point par rapport à l'inflation. Pour 2026, cet objectif est fixé à hauteur 1,3%, **objectif cependant non** contraignant.

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement</b>	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

## 2.2. Les principales dispositions du Projet de Loi de Finances 2026 relatives aux collectivités locales

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire de maîtrise renforcée des dépenses publiques, demandant une contribution importante aux collectivités territoriales. Plusieurs rapports institutionnels soulignent que les collectivités doivent participer au redressement budgétaire national via une action combinée sur leurs recettes et leurs dépenses.

Dans un contexte d'inflation persistante et de hausse des coûts de l'énergie et de la masse salariale, cette exigence nationale pèse directement sur les marges de manœuvre financières des blocs communal et intercommunal

### ⇒ DILICO (article 76 du PLF 2026)

Ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) a pour but de faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques.

Comme pour 2025, l'éligibilité dépendra d'un indice synthétique prenant en compte le potentiel financier (75%) et le revenu par habitant (25%).

Néanmoins plusieurs modifications sont apportées par le PLF 2026 :

- Contribution des collectivités à hauteur de 2 Md€ (contre 1Md€ en 2025)
  - . 720M€ pour les communes (contre 250M€ en 2025)
  - . 500M€ pour les EPCI (contre 250M€ en 2025)
  - . 280M€ pour les départements (contre 250M€ en 2025)
  - . 500M€ pour les Régions (contre 250M€ en 2025)

- Élargissement de la base des contributeurs :

**Communes éligibles si IS supérieur à 100% de l'indice moyen (110% en 2025)**

**EPCI éligibles si IS supérieur à 80% de l'indice moyen (110% en 2025)**

- La part affectée aux fonds de péréquation passe de 10% à 20%
- Le reversement s'effectue sur 5 ans (contre 3 ans pour le DILICO 2025) et sera désormais conditionné à l'évolution agrégée des dépenses d'investissement et de fonctionnement par strate de collectivité par rapport à l'évolution du PIB.
  - Si évolution < ou = à celle du PIB => reversement à tous les contributeurs
  - Si évolution > à celle du PIB + 1% => pas de reversement
  - Si évolution intermédiaire => versement individualisé en fonction de la progression des dépenses de la collectivité

En Volvestre, à ce jour, aucune commune ni l'EPCI ne sont concernés.

### ⇒ DGF (article 31 du PLF 2026)

La DGF 2026 apparaît en légère progression, mais uniquement en raison de la réintégration de l'ancienne DGF des Régions, ce qui masque un gel réel de l'enveloppe. Corrigée de cet effet, la DGF est en réalité stable en euros courants, équivalant à une baisse en volume compte tenu de l'inflation.

### ⇒ Dotations de péréquations (article 31 du PLF 2026)

Le PLF 2026 prévoit pour le bloc communal une progression des dotations de péréquation équivalente à celle de la LF 2025 :

- +140 M€ sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- +150M€ sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Ces augmentations sont financées à enveloppe constante, c'est-à-dire en ponctionnant la dotation forfaitaire des communes et la dotation d'intercommunalité.

### ⇒ Variables d'ajustement (article 31 du PLF 2026)

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) subit une réduction historique de 34 %.

Les Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) enregistrent eux aussi une forte diminution, leur montant servant de variable d'ajustement pour le financement interne de la DSU et de la DSR. Aucune donnée chiffrée précise n'est fournie par les documents officiels mais les analyses professionnelles confirment une réduction conséquente.

### ⇒ Fraction de TVA (article 33 du PLF 2026)

Le texte initial instaurait un plafonnement général de la dynamique des fractions de TVA, limitant la progression des recettes du bloc communal, des départements et des régions. Au fil des débats, ce dispositif a été profondément revu : la version adoptée après le 49.3 ne l'applique finalement qu'à la seule Métropole du Grand Paris, tandis que les communes, EPCI, départements et régions en sont exclus et conservent la pleine dynamique de leur fraction de TVA pour 2026

### ⇒ Le FCTVA (article 32 du PLF 2026)

La loi de finances pour 2026 ne retient pas les mesures initiales de l'article 32, qui prévoyaient un recentrage du FCTVA sur les seules dépenses d'investissement et un décalage d'un an du versement pour les EPCI, mesures jugées pénalisantes pour leur trésorerie. Après arbitrages et recours au 49.3, la version retenue maintient les régimes de versement (N, N+1, N+2) sans appliquer de décalage aux intercommunalités. Certaines opérations en régie deviennent inéligibles, tandis que les dépenses liées aux réseaux informatiques restent compensables. Le cadre du FCTVA demeure donc stable en 2026

### ⇒ Les dotations d'investissement (article 74 du PLF 2026)

Le Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), initialement prévu par l'article 74 du PLF 2026 pour fusionner la DSIL, la DETR et la Dotation Politique de la Ville, n'a pas été retenu dans la version finale du budget.

En revanche, la diminution de 200 M€ sur la DSIL est maintenue dans le PLF 2026.

### ⇒ Diminution du « Fonds vert »

Le Fonds vert passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

### ⇒ Ponction sur la formation des agents

L'État a également procédé à un prélèvement important sur la contribution que les employeurs territoriaux versent au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), destinée au financement de la formation des agents. Cette contribution, assise sur un taux de 0,9 % de la masse salariale des collectivités, était jusqu'ici intégralement affectée au CNFPT. Désormais, l'enveloppe est plafonnée à 397 M€, et la part excédentaire est redirigée vers le budget de l'État. Cette mesure se traduit par un transfert de ressources estimé à au moins 16 M€, correspondant à des cotisations versées par les collectivités pour la formation de leurs agents. Le montant pourrait atteindre environ 40 M€ si l'on intègre également les crédits liés à la formation des sapeurs-pompiers.

### ⇒ Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité : une revalorisation modérée

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité directe locale reste déterminé par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), conformément à l'article 1518 bis du Code général des impôts. Depuis 2018, cette revalorisation repose sur l'IPCH constaté entre novembre N-2 et novembre N-1.

Pour mémoire, la revalorisation appliquée aux bases a été de +7,1 % en 2023, puis de +3,9 % en 2024, en cohérence avec les valeurs d'IPCH publiées par l'INSEE pour les mois de novembre respectifs.

L'indice provisoire publié par l'INSEE fin novembre 2025 permet désormais de fixer le coefficient applicable pour 2026 : les bases fiscales seront automatiquement revalorisées de +0,9 % au 1er janvier 2026. Cette évolution très modérée traduit le net ralentissement de l'inflation au cours de l'année 2025. Le coefficient définitif sera intégré dans le budget primitif 2026, mais la valeur de +0,8 % constitue d'ores et déjà la base légale de calcul.

## 3. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

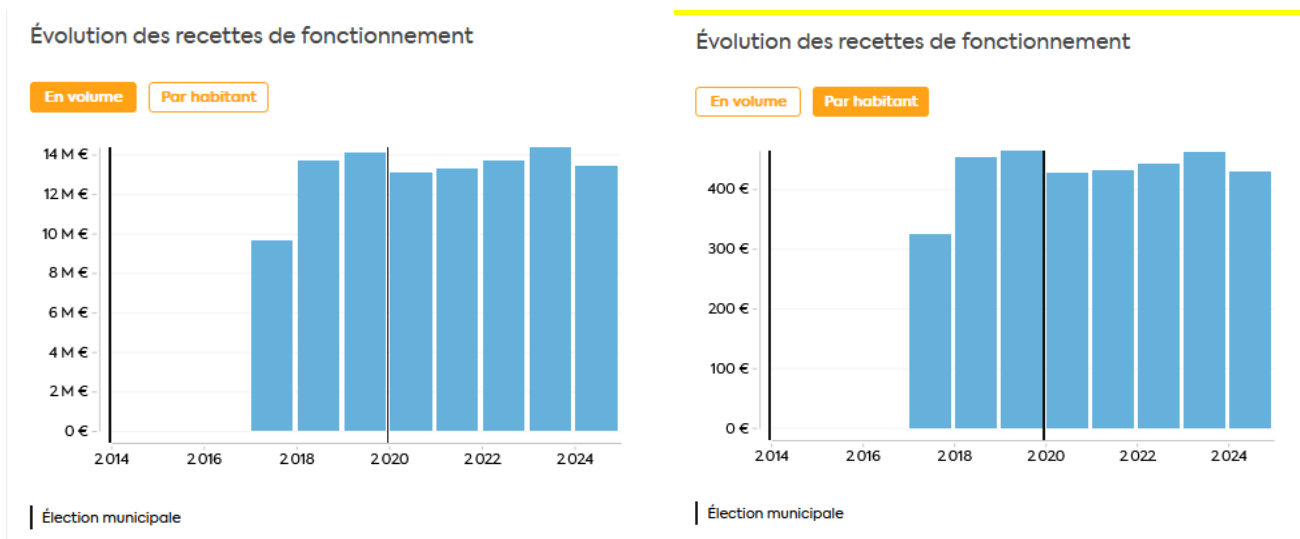
Cette partie vise à analyser l'évolution de la situation financière et budgétaire de la CCV de 2018 à 2024 afin de permettre d'identifier les phases de retournement, les quantifier, les analyser et les utiliser pour produire un atterrissage sécurisé et démarrer une prospective sécurisée.

L'analyse présente l'évolution du budget, puis l'analyse financière et l'identification des leviers d'action possibles.

L'ensemble des données présentées ci-dessous proviennent de la DGFIP.

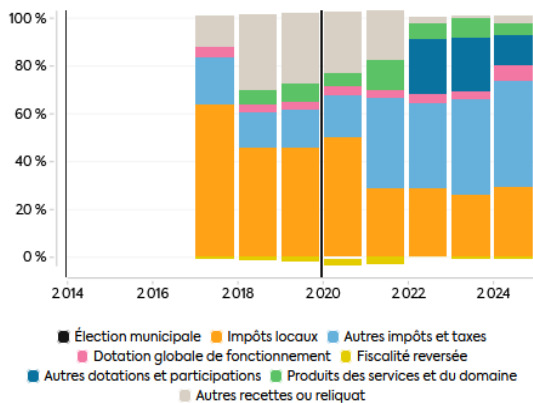
### 3.1. Le budget de 2018 à 2024

#### 3.1.1. Section de fonctionnement



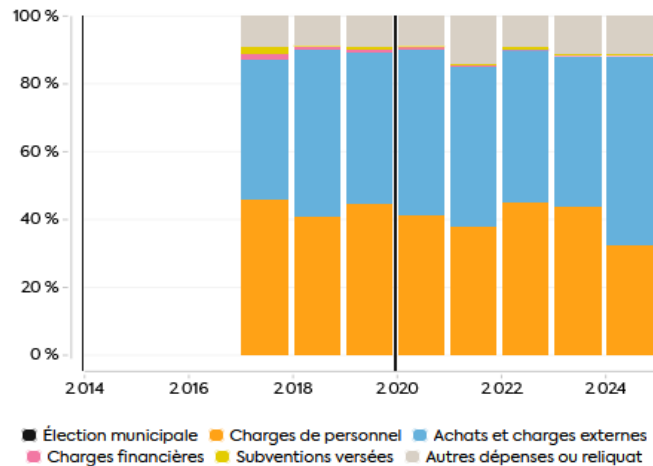
Année	Recettes de fonctionnement	Recettes de fonctionnement par habitant
2018	13 722 000,00	453.814862585574
2019	14 119 000,00	464.394961023583
2020	13 073 000,00	427.278075565433
2021	13 304 000,00	432.383242874322
2022	13 716 000,00	443.40995053826
2023	14 376 000,00	461.138732959102
2024	13 454 000,00	429.538343656216

Décomposition des recettes de fonctionnement



En savoir plus sur la DGF

Décomposition des dépenses de fonctionnement



Si les impôts locaux représentaient en 2020, en pleine crise du Covid, 6 503 000 € (soit 49,74 % des recettes de fonctionnement de la CCV), elles ne représentaient plus en 2024 que 3 952 000 € (29,37 %) des recettes de fonctionnement.

En effet, certaines recettes ont été neutralisées et compensées par des dotations, basées sur l'année 2017, démontrant ainsi un renforcement de la tutelle de l'Etat sur les recettes de la CCV.

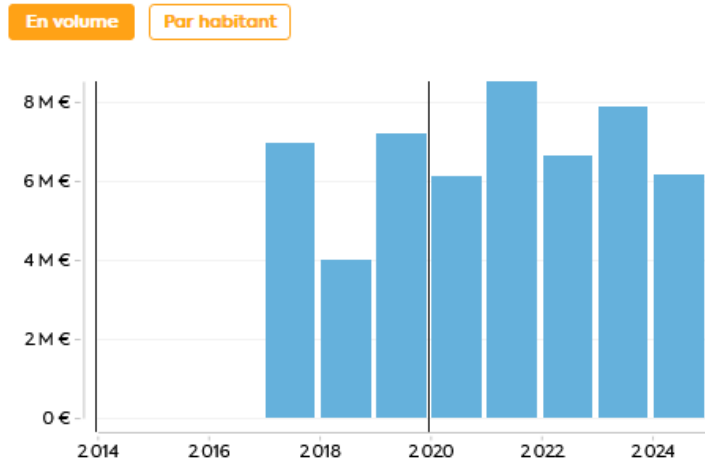
Il convient également de rappeler que la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) n'est pas instaurée par la CCV.

Pour rappel, la Tascom est due par toute entreprise qui exploite un commerce de détail de plus de 400 m<sup>2</sup> et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est au moins égal à 460 000 €. Seuls les établissements ouverts depuis le 1er janvier 1960 sont soumis à la Tascom. De même, les collectivités locales (commune ou EPCI) ont la possibilité de moduler le montant de la Tascom en appliquant un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2.

**Ce travail devra être conduit et proposé aux élus pour appréciation.**

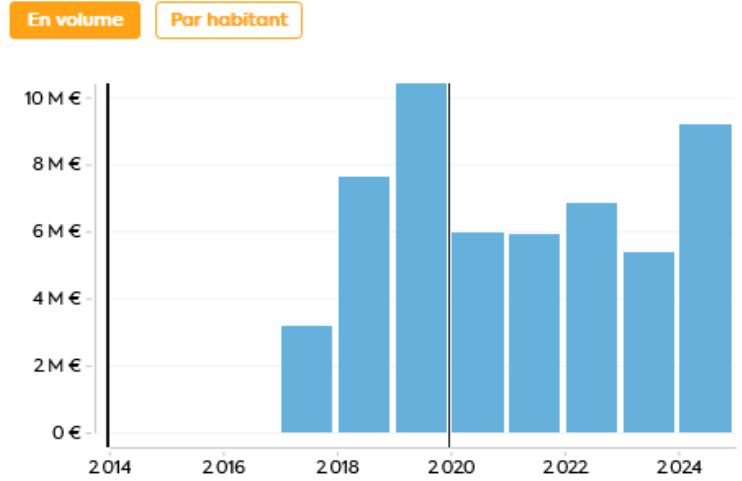
### 3.1.2. Section d'investissement

#### Évolution des recettes d'investissement



Élection municipale

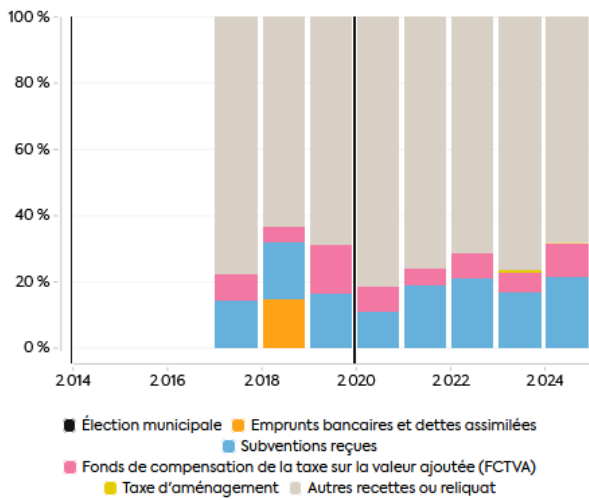
#### Évolution des dépenses d'investissement



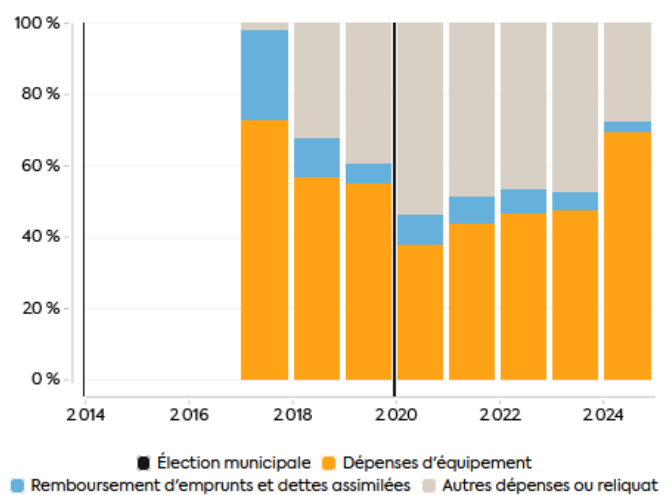
Élection municipale

La décomposition de ces recettes et de ces dépenses d'investissement peut être synthétisée de la manière suivante :

#### Décomposition des recettes d'investissement



#### Décomposition des dépenses d'investissement



La moyenne de taux de récupération du FCTVA est de 7,34 %. Un travail de surveillance renforcé est à prévoir, tout comme un besoin de développer la formation des agents comptables et des chefs de service à la récupération et l'optimisation de cette recette.

## Synthèse analyse financière rétrospective 2021-2025

En K€	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>10 844</b>	<b>11 756</b>	<b>12 781</b>	<b>12 125</b>	<b>11 560</b>
Dont charges à caractère général	4 574	5 069	5 507	6 287	5 581
Dont charges de personnel	4 994	5 418	5 656	4 041	4 210
Atténuation de produits	426	488	576	884	887
Autres charges de gestion courante	805	747	890	893	869
Intérêts de la dette	40	28	18	16	9
Charges spécifiques & provisions	5	6	134	4	0
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>12 737</b>	<b>13 604</b>	<b>14 767</b>	<b>14 397</b>	<b>13 690</b>
Dont produit des contributions directes	8 811	9 311	9 913	10 304	10 536
Dont dotations et participations	2 794	3 057	3 622	2 847	2 063
Dont recettes spécifiques	17	9	1	2	19
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 928</b>	<b>3 613</b>	<b>3 384</b>	<b>6 523</b>	<b>4 355</b>
Dont dépenses d'équipement	2 552	3 182	3 384	6 263	4 238
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 380</b>	<b>3 416</b>	<b>4 472</b>	<b>1 933</b>	<b>3 963</b>
Dont subventions perçues	1 598	1 387	1 302	1 294	1 351
Dont FCTVA	445	494	485	627	929
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 921</b>	<b>1 873</b>	<b>2 136</b>	<b>2 290</b>	<b>2 124</b>
Intérêts de la dette	40	28	18	16	9
<b>Epargne brute</b>	<b>1 892</b>	<b>1 848</b>	<b>1 986</b>	<b>2 272</b>	<b>1 894</b>
Remboursement capital de la dette	374	386	226	204	112
<b>Epargne nette</b>	<b>1 518</b>	<b>1 462</b>	<b>1 760</b>	<b>2 068</b>	<b>1 241</b>
<b>Capital Restant Dû cumulé</b>	<b>1 145</b>	<b>758</b>	<b>624</b>	<b>413</b>	<b>301</b>
<b>Ratio de désendettement</b>	<b>0,61</b>	<b>0,41</b>	<b>0,31</b>	<b>0,18</b>	<b>0,16</b>

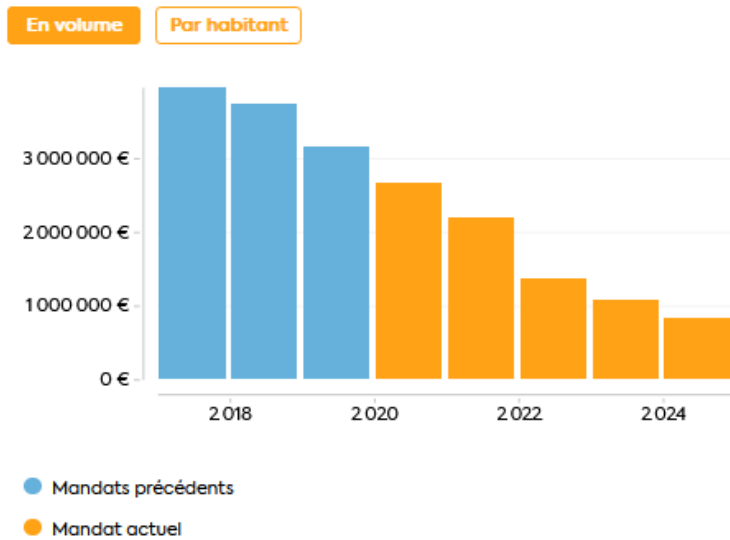
Les éléments financiers démontrent le début d'un effet ciseau caractérisant une dynamique des charges plus importante que celle des recettes.  
 C'est la raison pour laquelle, pour la 1ère année, il revient de prévoir un emprunt plafond de 1,3 million d'euros pour financer l'ensemble des besoins.

### 3.2. Situation de l'endettement de la CCV

Le montant du capital restant dû de la dette du budget principal s'élève au 31 décembre 2025 à 301 205 €.

La dette des budgets annexes Activestre 2 (18 066 €) et Naudon (202 612 €) porte la dette consolidée de la CCV à 521 883 € au 31 décembre 2025.

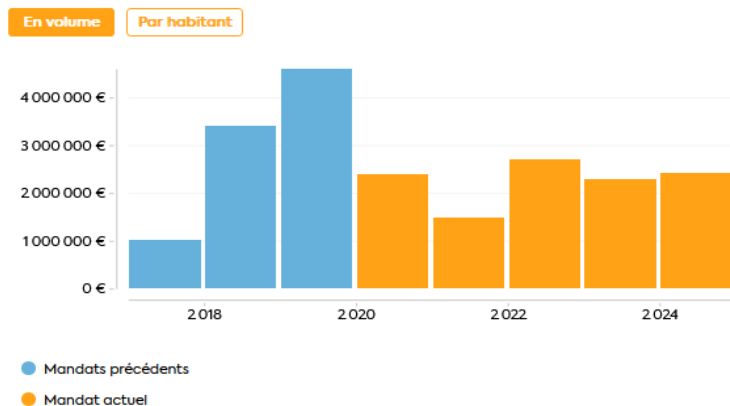
## Évolution du stock de dette



Année	Dette	Dette par habitant
2018	3 745 000	123.85
2019	3 168 000	104.20
2020	2 657 000	86.84
2021	2 203 000	71.59
2022	1 375 000	44.45
2023	1 084 000	34.77
2024	827 000	26.40

S'agissant à présent de la capacité de financement, plus connu sous le terme d'épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement), c'est-à-dire la capacité pour la CCV d'assumer seule une partie de ses investissements, les données peuvent se résumer comme suit :

## Évolution de la capacité de financement

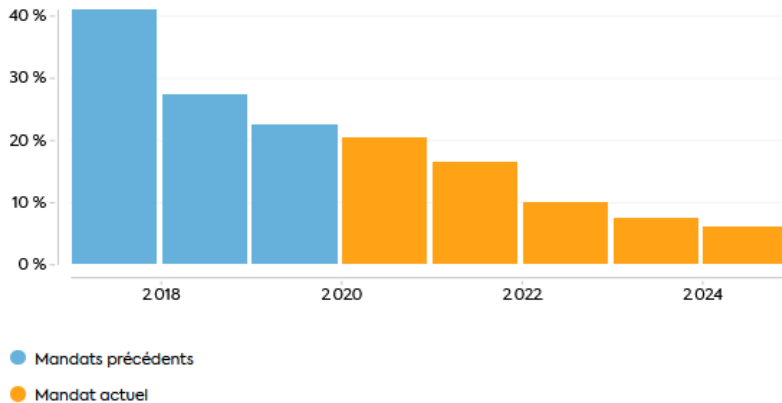


Année	Capacité de financement	Capacité de financement par habitant
2018	3 413 000	112.87
2019	4 601 000	151.33
2020	2 402 000	78.50
2021	1 481 000	48.13
2022	2 702 000	87.35
2023	2 279 000	73.10
2024	2 428 000	77.51

Il est constaté que la capacité d'autofinancement (CAF) – à partir de 2020 et la crise sanitaire – s'est effondrée. Cet indicateur est important car il indique qu'à partir de la crise sanitaire, et en particulier de 2021, les charges de fonctionnement ont commencé à peser plus et à rattraper davantage les recettes de fonctionnement. **L'observation précédente sur la perte de recettes et l'accroissement des charges ajouté aux recettes gelées et compensées par l'Etat explique en partie cette situation.**

Le taux d'endettement correspond au ratio de la dette sur les recettes de fonctionnement. Un taux d'endettement de 100% correspond à la situation où une collectivité devrait consacrer l'intégralité de ses recettes de fonctionnement annuelles pour rembourser sa dette. En 2024, le taux d'endettement de la CCV est de 6% (taux moyen des ECPI : 62%)

### Taux d'endettement



Année	Taux
2017	41.00
2018	27.29
2019	22.43
2020	20.32
2021	16.55
2022	10.02
2023	7.54
2024	6.14

La capacité de désendettement correspond au ratio de la dette sur la capacité de financement (Epargne brute). Le "plafond national de référence" introduit par la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 est de 12 années.

En 2024, la capacité de désendettement de la CCV est de 0,34 année (capacité moyenne des EPCI : 4,71 années)

On pourrait ainsi croire que la situation de la CCV est, à l'égard de la question de l'endettement, excellente mais il est rappelé que la capacité de désendettement est un ratio (capital de dettes / épargne brute), ce qui explique l'absolue nécessité de conserver une épargne brute satisfaisante pour conserver les bons ratios.

### 3.3. Les orientations budgétaires 2026 et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes

Dans un contexte toujours aussi contraint au regard des éléments du projet de loi de finances et la volonté du gouvernement de continuer à associer sous différentes formes les collectivités locales à la résorption de son propre déficit public, il est toujours important de rappeler que la contribution au redressement des comptes publics mise en place entre 2014 et 2017, qui s'est traduite par une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités de 10 Mds€, s'est traduite par une baisse réelle de l'autonomie financière de la Communauté de Communes du Volvestre.

#### Les grandes orientations budgétaires 2026 sont les suivantes :

- ⇒ Préserver le pouvoir d'achat des habitants du territoire avec une stabilité des taux d'imposition
- ⇒ Contenir à 3% l'évolution de la masse salariale malgré les mesures inflationnistes prise par l'Etat
- ⇒ Stabiliser l'autofinancement brut à un niveau de 1,1M€ afin de financer majoritairement le programme d'équipement par des ressources propres
- ⇒ Définir une politique d'investissement concertée et raisonnée
- ⇒ Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 4,9 ans sur le long terme (seuil Cours des comptes signalant les collectivités les mieux gérées).
- ⇒ Lancer les travaux pour un pacte financier et fiscal pour la période 2026-2032
- ⇒ Actualiser le projet d'Administration et les lignes directrices de gestion 2026-2032

L'organisation des relations financières entre les EPCI et leurs communes membres a évolué ces dernières années ; le contexte de restriction budgétaire incite les ensembles intercommunaux à mieux structurer ces relations et à les mettre en cohérence avec le projet politique local.

La formalisation des règles régissant les relations financières et fiscales entre les EPCI et leurs communes membres prend généralement la forme d'un pacte financier et fiscal, parfois dénommé pacte financier de solidarité. L'élaboration d'un tel pacte est rendue obligatoire pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique signataires d'un contrat de ville (loi n° 2014-173 du 21 février 2014), mais il peut aussi être le fruit d'un volontarisme local. Le pacte peut s'analyser comme une charte de principes sur lesquels les communes s'engagent pour donner corps au projet intercommunal et rendre plus lisible et cohérente la stratégie financière et fiscale du bloc communal.

Dénué de valeur juridique pour la CCV, le pacte financier et fiscal sera avant tout un pacte de confiance.

A ce stade de la préparation budgétaire et dans le cadre de l'adoption de la loi de finances 2026 adoptée par 49.3 le 2 février 2026, voici l'évolution prévisionnelle des recettes et des dépenses selon les hypothèses de travail retenues pour chacune des sections.

## FONCTIONNEMENT

### ❖ Les recettes de fonctionnement

En K€	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Projection 2026	Evolution 2026/2025
Atténuation de charges	405	413	523	505	509	+0,79 %
Produits des services	776	718	639	502	505	+0,6 %
Impôts et taxes	9 311	9 313	10 304	10 536	10 640	+0,98 %
Dotations et participations	3 057	3 622	2 846	2 063	2 116	+2,6 %
Autres produits (revenu des immeubles)	45	99	77	65	66	+1,53 %
Produits spécifiques	10	1	2	19	19	/
Reprises sur amortissements et dotations	0	1	0	0	0	/
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>13 604</b>	<b>14 767</b>	<b>14 397</b>	<b>13 975</b>	<b>14 132</b>	<b>+1,12 %</b>

### ❖ Les dépenses de fonctionnement

Pour la préparation budgétaire 2026, la lettre de cadrage transmise aux services indiquait le souhait de procéder à des inscriptions budgétaires qui ne portaient pas des éléments budgétaires de l'année n-1 (sur lesquels s'appuient généralement les services pour projeter leur besoin), mais sur le réalisé de chaque chapitre tel qu'il apparaît au Compte Financier Unique 2025.

Ainsi, si le BP 2025 fait état d'une inscription budgétaire globale au titre des dépenses réelles de fonctionnement de 13 608 415 €, le réalisé 2025 s'élève, lui, à 12 081 069 €.

Par conséquent les dépenses réelles de fonctionnement progresseraient de +5,25 % par rapport au réalisé, passant de 12 081 069 à 12 715 879 € :

BP 2025

CFU 2025

BP 2026

Variation  
BP/BP (€)

Variation  
BP/BP (%)

Charges à caractère général (chap. 011)	6 556 760	5 582 588	6 025 495	- 531 265	-8,10%
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	4 573 555	4 209 970	4 336 268	- 237 287	-5,18%
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	975 700	868 606	891 711	83 989	-8,60%
Charges financières (chap.66)	11 800	10 142	15 486	3 686	31,23%
Atténuation de produits (014)	917 000	886 806	889 466	- 27 534	-3%
Opération d'ordre transfert entre section (042)	573 600	519 710	557 463	-16 147	-2,81%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>13 608 415</b>	<b>12 077 822</b>	<b>12 715 879</b>	<b>-892 536</b>	<b>5,25%</b>

*NB : les comparaisons sont faites de BP à BP mais l'appréciation en réel est faite par rapport aux données du CA pour expliquer le réajustement budgétaire proposé en BP2026.*

#### ➤ **011 - Charges à caractère général**

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs ainsi que les impôts et taxes acquittés par la CCV. Elles apparaissent en **diminution de 8,10 %** lorsqu'on compare le **BP 2026 au BP 2025**, et en **augmentation de 1,4 %** lorsque la comparaison est faite entre le **BP 2026 et le CA 2025**, après **réintégration des 359 715,44 € non rattachés** au budget 2025 dans le compte 011 (soit 5 582 588 € + 359 715,44 €).

#### ➤ **012 - Charges de personnel**

L'année 2026 devrait voir ce budget en diminution de 5,18% de BP 2025 à 2026 et en augmentation de 3% si l'on compare par rapport au réalisé 2025.

La masse salariale prend en compte les revalorisations successives avec un effet plein (hausse du point d'indice, l'accroissement des cotisations des employeurs territoriaux par une augmentation du taux de cotisations CNRACL). Cette augmentation est chiffrée à près de 80 000 euros par an pendant 4 ans soit près de 1,32 % d'augmentation de la masse salariale par an issue de cette décision de l'Etat.

#### ➤ **65 - Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre sera en diminution de 8,60 % de BP 2025 à BP 2026 et en augmentation de 2,65 % de CFU 2025 à BP 2026, soit augmentation de 23 000 €.

Il est à noter le choix partagé des trois communautés de communes Bassin Auterivain, Cœur de Garonne et Volvestre de ne pas valider la demande d'augmentation des contributions et participations émise par le PETR pour l'année 2026. Trois scénarios avaient été proposés par le PETR, augmentant la contribution de la CCV de 29 000 à 49 000 €, sur une contribution annuelle de 124 000 €.

#### ➤ **66 - Charges financières**

Elles augmentent en intégrant l'hypothèse d'un emprunt de 1,3 millions d'euros à réaliser sur l'exercice 2026 pour financer les investissements projetés et sous réserve d'arbitrages pouvant survenir d'ici au vote du budget.

#### ❖ **L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

Depuis le vote de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le ROB doit également faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Cette évolution estimée des dépenses réelles est fonction d'un scénario de prospective dont la progression est encadrée.

	2026	2027	2028
Evolution estimée des dépenses réelles de fonctionnement en valeur (%)	3,0%	3,0%	3,0%

Cette évolution estimée constitue une évolution de 1,5% à 2,3% en volume (corrigée de l'inflation prévisionnelle notamment due aux réévaluations annuelles du salaire minimum). Cette prévision vise à souligner le fait que lorsque nous parlons de 3 % d'augmentation anticipée des dépenses réelles de fonctionnement, une partie non négligeable est en réalité subie (inflation, augmentation du SMIC, accroissement des charges décidées par l'Etat, etc.)

#### ❖ L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Les recettes réelles de gestion de la CCV seraient prévues à 13 709 300 € et marque une très légère progression en comparaison au BP 2025. Pour passer aux recettes réelles de fonctionnement, il faudrait ajouter les chapitres 77 (produits spécifiques) et le 042 (opération d'ordre, transfert entre section) au tableau de synthèse suivant :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CHAPITRE 013 ATTENUATIONS DE CHARGES	412 958	529 241	504 603	509 649	510 600	499 600
CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES	717 907	638 610	501 914	505 800	545 800	553 800
CHAPITRE 731 FISCALITE LOCALE	5 864 051	6 307 947	6 533 372	6 592 172	6 704 900	6 783 500
CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES	4 049 196	3 996 135	4 002 495	4 038 517	4 020 500	4 066 700
CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 622 033	2 846 513	2 063 592	2 116 000	2 088 800	2 120 500
CHAPITRE 75 PRODUITS DE GESTION COURANTE	98 559	76 691	66 878	66 878	48 100	48 100
RECETTES DE GESTION	14 764 704	14 395 137	13 672 854	13 709 300	13 918 700	14 072 200
CHAPITRE 011 CHARGES GENERALES	5 507 105	6 286 705	5 580 574	6 025 495	6 740 000	6 877 600
CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 655 770	4 040 749	4 209 969	4 336 268	4 597 800	4 758 700
CHAPITRE 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	575 537	884 499	886 805	889 466	887 000	887 000
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	890 187	892 656	869 488	891 711	969 000	969 000
DEPENSES DE GESTION	12 628 599	12 104 609	11 546 836	12 142 940	13 193 800	13 492 300
<b>EPARGNE DE GESTION</b>		<b>2 290 528</b>	<b>2 124 212</b>	<b>1 566 360</b>	<b>724 900</b>	<b>579 900</b>

L'année 2026 sera l'année des choix et de la définition d'une stratégie financière et fiscale rendue nécessaire par le retournement possible en 2027 entre la dynamique des charges et celle des recettes, retournement qui peut encore être évité. **Le résultat des épargnes brutes** par exercice projeté sera le suivant, en supposant les mêmes hypothèses que celles qui ont prévalu pour l'exercice 2026 :

Résultats 2025-2028	2025	2026	2027	2028
	1 894 703,35	1 417 109,85	1 287 058,63	1 283 231,56

La baisse de l'épargne brute — qui ne permet plus de dégager qu'environ 1,1 million d'euros d'autofinancement par an, alors que l'épargne reportée était encore de 7,8 millions d'euros en 2024 (contre 2,087 millions aujourd'hui) — impose de définir des priorités, de préciser les compétences à exercer et d'élaborer des stratégies financières, fiscales et budgétaires. Ces éléments feront partie du futur pacte financier et fiscal.

#### ❖ La fiscalité et les dotations

En 2026, il est proposé qu'aucun effet de taux ne soit appliqué par la CCV et que les taux de fiscalité communautaires restent inchangés.

- o Fraction de TVA perçue

Depuis 2021, la CCV perçoit une fraction de TVA compensatoire de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Elle s'élève à 929 343,75 € en 2025. En 2026, le budget ne prévoit pas de hausse de cette recette.

o Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Depuis 2018, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire, accompagnée d'un dispositif de lissage des taux pour converger vers un taux unique de 8,11 % en 2027 (lissage sur 10 ans).

En 2025, cette taxe s'élève à 2 458 647 € avec l'augmentation des bases (rappel 2024 : 2 316 482,00€).

La taxe est prévue à hauteur de 2 495 K€ pour 2026.

Le taux cible de TEOM de 8,11% sera atteint au terme de la période d'unification progressive de 10 ans en 2027, avec des taux pour l'année 2026 de 8,15 % pour la zone 1 et 7,43 % pour la zone 2 (Capens, Longacs, Mauzac, Noé).

o Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

La CCV fait le choix chaque année de voter une répartition dérogatoire afin de neutraliser les transferts de charges occasionnés par le transfert des compétences tourisme, GEMAPI et des opérations façades et vitrines commerciales, à l'EPIC.

Pour 2024 et 2025, il s'est ajouté la prise en charge du déficit de la piscine de Rieux-Volvestre à hauteur de 30 000 € (délibération du bureau communautaire n° B20231116\_088 de soutien au maintien de la piscine).

	2023	2024	2025	Projection 2026
Total communes membres	367 078 €	399 089 €	379 546 €	370 816 €
Total CCV	463 015 €	413 229 €	394 661 €	385 584 €
<b>Total</b>	<b>830 093 €</b>	<b>812 318 €</b>	<b>774 207 €</b>	<b>756 400 €</b>
<i>Ecart en €</i>	-22 752 €	-17 775 €	-38 111 €	- 17 807 €
<i>Ecart en %</i>	-2,67%	-2,14%	-4,69%	-2.3 %

Pour 2026, l'enveloppe du FPIC pour la CCV est prévue à hauteur de 385 584 € sur la base d'une baisse de 2.3 % de l'enveloppe, et en provisionnant une éventuelle reconduction de 30 000 €, représentant 50% du déficit de fonctionnement prévisionnel de la piscine de Rieux-Volvestre, qui pourrait être reversé à la commune.

➤ Taxe GEMAPI

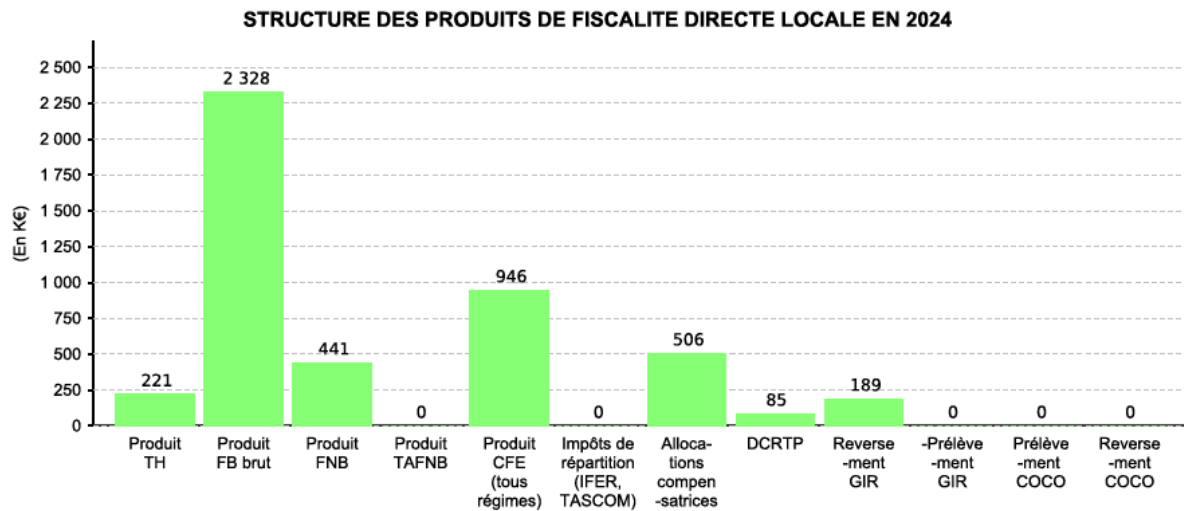
	2021	2022	2023	2024	2025	Projection 2026
Produit	162 k€	162 k€	161 k€	226 k€	235 k€	264 k€

Cette taxe a été instituée par CCV le 15 février 2018.

Le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le produit sera voté lors du vote des autres taux de taxes. Le produit de la taxe sera proposé à hauteur de 264 000 € pour 2026 afin de prendre en compte les évolutions des participations aux syndicats de rivière.

➤ Les produits de la fiscalité



L'évolution du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ne s'adosse que sur l'augmentation des bases, les taux restants identiques sur toute la mandature.

Pour rappel, à la suite de la Loi de Finances 2021, la collectivité ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En effet, la taxe d'habitation pour les résidences principales est remplacée par le transfert de l'ex-taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, assorti d'un mécanisme de coefficient correcteur permettant de tenir compte du fait que cette recette n'est pas équivalente à la TH supprimée.

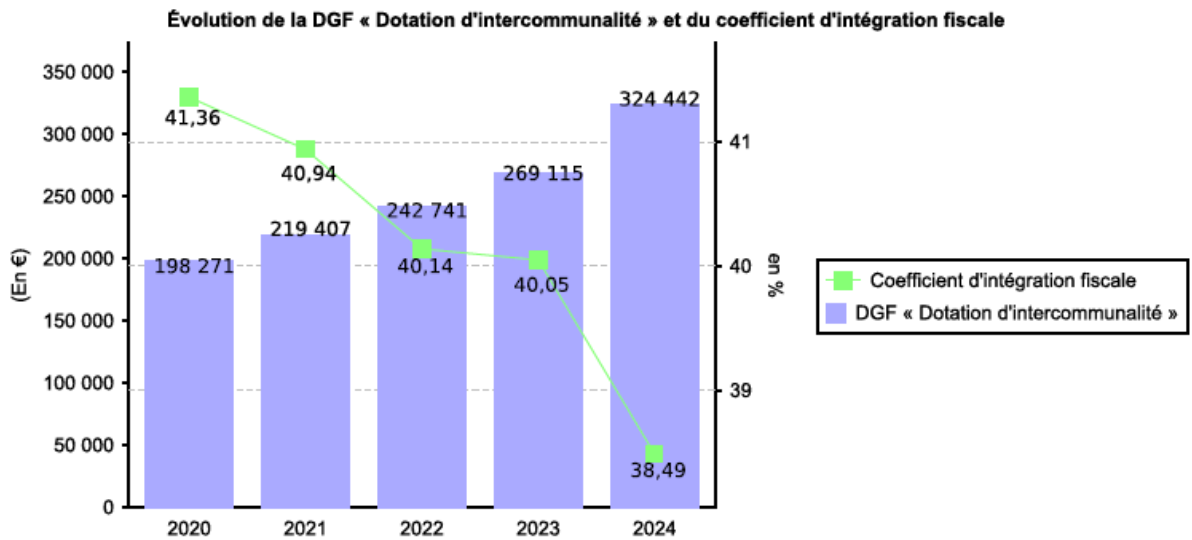
La transformation de l'assiette des ressources modifie en profondeur la dynamique associée et particulièrement pour les habitations nouvelles.

La réforme n'est pas neutre s'agissant ainsi des recettes liées à un nouveau logement libre. Cette différence provient du fait que la ressource de remplacement est basée sur une assiette mixte habitations/locaux professionnels et non plus habitations uniquement. La taxe d'habitation est ainsi remplacée par une ressource mixte, et le produit moyen par logement est mécaniquement diminué.

Il est observé que la taxe d'habitation était due par l'occupant d'un logement au 1er janvier de l'année. Il existait des mécanismes d'exonération, partiellement compensés aux collectivités, mais la majeure partie des réductions d'imposition prenaient la forme de dégrèvements pris en charge par l'Etat. La très grande majorité des logements donnaient ainsi lieu à perception de taxe d'habitation. En matière de taxe foncière, la principale réduction est constituée par les exonérations de longue durée accordées aux logements sociaux, dont les conditions dépendent des dispositifs de financement aidé dont ils ont fait l'objet. Le taux de compensation de ces exonérations a fortement diminué au fil des années. Ainsi, un nouveau logement social n'amène quasiment plus aucun produit fiscal pour une collectivité, alors qu'il générerait de la taxe d'habitation dans la majorité des cas.

Malgré la revalorisation des bases locatives, **il n'en demeure pas moins que la perte de la dynamique des bases et des recettes nouvelles sur les nouveaux logements enlève encore de l'autonomie financière à la CCV et la pleine mesure de cet événement, cette perte de dynamique fiscale devra être prise dans le cadre du pacte fiscal et financier.**

➤ La Dotation globale de fonctionnement



S'agissant de l'évolution des bases, l'hypothèse d'une hausse des bases de 0,9 % a été retenue de manière prudentielle. Les recettes de la CCV devront donc augmenter à cette hauteur compte tenu du fait que les taux de fiscalité, eux, n'évolueront pas sur 2026.

### 3.4. Les principales données RH

En 2026, les charges de personnel représentent 35 % des dépenses de fonctionnement et restent stables par rapport à 2025, en tenant compte d'augmentations de charges incompressibles telles que la hausse annuelle de 3% de la CNRACL.

#### Evolution des dépenses de personnel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses de personnel	4 730 k€	4 994 k€	5 418 k€	5 656 k€	4 040 k€	4 210 k€	4 336 k€
Recettes liées au personnel	359 k€	375 k€	391 k€	413 k€	614 k€	556 k€	622 k€
Charges nettes	4 370 k€	4 619 k€	5 027 k€	5 243 k€	3 426 k€	3 654 k€	3 714 k€
	2.86 %	5.70 %	8.8 %	4.3 %	-34.65 %	6.65 %	1.67 %

#### Masse salariale 2025

	2023		2024		2025		Projection 2026	
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
Rémunération (TIB)	2 154 742,00 €	1 022 571,00 €	1 493 608,00 €	665 945,00 €	1 440 013,00 €	664 367,00 €	1 470 500,00 €	560 468,00 €
Régime indemnitaire (IFSE + CIA)	324 597,00 €	135 020,00 €	265 023,00 €	91 805,00 €	262 489,00 €	111 487,00 €	281 229,00 €	94 648,00 €
NBI	13 377,00 €		11 752,00 €		12 181,00 €		12 675,00 €	
SFT	24 067,00 €	15 881,00 €	15 798,00 €	8 935,00 €	13 447,00 €	6 538,00 €	14 066,00 €	6 361,00 €
Heures supplémentaires rémunérées	8 008,00 €	4 611,00 €	10 294,00 €	2 227,00 €	747,00 €	228,00 €		
Avantage en nature (titres restaurant)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 484,00 €		57 432,00 €	
Autres dépenses* (assurance, CNAS, médecin préventive, autres charges)	274 253,00 €		154 329,00 €		159 676,00 €		134 926,00 €	

\*Détail des autres dépenses en 2025 :  
Assurance du personnel : 115 243 €  
Participation employeur PSC : 13 695 €  
Médecine préventive : 7 629 €  
CNAS + autres charges (cadeaux au personnel) : 23 109 €

En 2026, la masse salariale (rémunérations brutes hors charges patronales) s'élève à 2 579 630 € contre 2 460 184€ en 2025.  
Les charges s'élèvent à 1 472 240 € contre 1 501 867 € en 2025.  
Le chapitre 012 dans sa totalité s'élève quant à lui à 4 336 865€ contre 4 209 969 € en 2025.

### Evolution des charges de personnel (Rémunérations + charges, hors recettes)

Exercice	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Projection 2026
Montant réalisé	4 986 599 €	5 418 151€	5 640 220 €	4 040 750 €	4 209 969 €	4 336 865 €
Ecart (€)	+257 105 €	+431 522 €	+222 070 €	-1 599 470 €	+ 169 219 €	+ 126 896 €
Variation (%)	+5,43%	+8,65%	+4,09%	-28,35%	+4,18%	+ 3 %

Les éléments ayant impacté le chapitre 012 dans son ensemble en 2025 sont :

- La Délégation de Service Public de la gestion des crèches confiée à la Mutualité Française de la Haute-Garonne
- Participation complémentaire santé (25€) et prévoyance (15€)
- Hausse du taux de la cotisation patronale CNRACL (+3%)
- Les mouvements de personnel (créations de postes, départs/arrivées, vacances de postes, avancement de grade)

### Etat des indemnités de fonctions des élus versées en 2025

NOM/PRÉNOM	FONCTION	MONTANT DE L'INDEMNITÉ ANNUELLE BRUTE EN €
Denis TURREL	Président CDC Volvestre	12 824,88 €
Frédéric BIENVENU	Vice-Président CDC Volvestre	7 892,16 €
Karine BRUN	Vice-Présidente CDC Volvestre	7 892,16 €
Daniel DEJEAN	Vice-Président CDC Volvestre	7 892,16 €
Jean-Louis GAY	Vice-Président CDC Volvestre	7 892,16 €
Daniel GRYCZA	Vice-Président CDC Volvestre	7 892,16 €
	Vice-Président SYSTOM des Pyrénées	17 481,24 €
Bastien HO	Vice-Président CDC Volvestre	7 892,16 €
Patrick LEFEBVRE	Vice-Président CDC Volvestre	7 892,16 €
	Vice-Président Pays Sud Toulousain	986,52 €
Pascale MESBAH-LOURDE	Vice-Présidente CDC Volvestre	7 892,16 €
Anne-Marie NAYA	Vice-Présidente CDC Volvestre	7 892,16 €
	Vice-Présidente Pays Sud Toulousain	986,52 €
Eric SALAT	Vice-Président CDC Volvestre	7 892,16 €
Pierre VIEL	Vice-Président CDC Volvestre	7 892,16 €

**En 2026, la masse salariale sera contenue en termes de recrutements mais sera impactée par différentes mesures :**

#### ▪ Revalorisation du SMIC

Après une année sans hausse le SMIC est revalorisé de 1,18 % au 1er janvier 2026. Cette hausse le plaçant à un niveau supérieur au traitement brut certains échelons des grilles de la catégorie C, une indemnité différentielle est automatiquement attribuée aux agents concernés

#### ▪ Cotisations patronales

Le décret relatif à la hausse des taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est paru au Journal officiel du le 31.01.2025.

Ce texte programme l'augmentation de 12 points du taux de cotisations vieillesse des employeurs sur 4 ans, à raison de 3 points par an, à compter de 2025.

Ainsi les nouveaux taux pour les rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers affiliés à la CNRACL sont fixés à :

- 34,65 % en 2025,

- 37,65 % en 2026,
- 40,65 % en 2027,
- 43,65 % en 2028.

Le chapitre 012 est impacté de près de 50 000€ pour l'année 2026.

Cotisations	Taux 2025	Taux 2026
CNFPT	0,90% + 0.10% pour les apprentis	=
CNRACL	34,65% (patronal) 11,10% (salarial)	↗ 37.65% (patronal) = 11.10% (salarial)
IRCANTEC	4,20% (patronal) 2,80% (salarial)	↗ 4.27% (patronal) ↗ 2.84% (salarial)
Taux Pôle Emploi	4,00% (patronal)	=
Accidents du travail (AT) et maladie professionnelles (MP) pour les contractuels	1,50%	↗ 1.51%
CDG31	1,25%	=

▪ Assurance groupe statutaire

Cotisations	Taux 2025	Taux 2026
CNRACL	7.53%	↘ 6.72%
IRCANTEC	0.75 %	↘ 0.50%

	Cotisation 2022	Cotisation 2023	Cotisation 2024	Cotisation 2025	Cotisation 2026 (prévisionnelle)
Assurance Groupe Statutaire	223 947,51€	217 882,80 €	120 763.56 €	141 000 €	105 000 €

Evolution des effectifs de l'intercommunalité en 2026

Service	Fonctions	Date d'effet	Coût estimé 2026	Commentaires
Office du tourisme intercommunal	Saisonnier – 6 mois	01.04.2026	16 930€	
Direction Générale	Stagiaire – 6 mois	01.02.2025	4 200 €	Elaboration du Plan intercommunal de sauvegarde
Services techniques	Agent remplaçant		9 034 €	Remplacement d'un agent pour congé paternité et congé de naissance
Enfance	Agent en surnombre		42 835 €	4 agents transférés au CDG31 après période de surnombre
Collecte et valorisation des déchets	Recrutement		14 915 €	Prévision de 2 saisonniers

Les coûts liés à la réintégration d'agents notamment ceux détachés à la MFHG obèrent les capacités de recrutement.

En outre, dans le contexte incertain des politiques nationales et des projections prudentes de la CCV, il est nécessaire de recentrer l'intercommunalité sur ses missions et compétences de bases, dans la logique d'efficacité du service rendu et de maîtrise de la masse salariale.

### Synthèse : Estimation de l'impact budgétaire des principales mesures

Mesure	Coût estimé (€)
Recrutements	+ 45 079 €
Agents en FMPE au CDG31	+ 42 835 €
Avancement d'échelon	+ 18 000 €
Allocations retour à l'emploi	+ 20 000€
Taux CNRACL	+ 49 000 €

#### Effectifs

➔ 89 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 58 fonctionnaires
- > 8 contractuels permanents
- > 23 contractuels non permanents



Nombre d'emplois aidés



Taux de féminisation (emplois permanents)



Nombre de CDI



Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

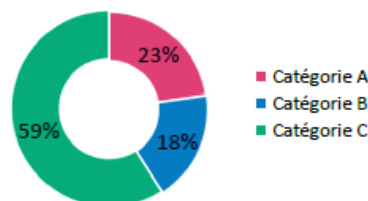


#### Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	31%	50%	33%
Technique	53%	50%	53%
Sociale	10%		9%
Médico-sociale	3%		3%
Animation	2%		2%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Taux de féminisation par catégorie



➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	39%
Adjoints administratifs	17%
Educateurs de jeunes enfants	9%
Attachés	9%
Techniciens	8%

### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025

Filière	Cadre d'emplois	Effectif budgétaire			Effectif réel		Postes vacants
		Temps complet (TC)	Temps non complet (TNC)		Titulaire	Contractuel	Solde
Fonctionnel	DGS	1			1	0	0
Administrative	Attaché hors classe	0			0	0	0
	Attaché Attaché Principal	2	0		0	1	1
	Attaché principal	2			2	0	0
	Attaché territorial	6			3	1	2
	Rédacteur Rédacteur Principal 1ère classe	1	0		0	0	1
	Rédacteur principal 1ère classe	3			1	1	1
	Rédacteur principal 2ème classe	1			0	0	1
		0	1	28 H	0	0	1
	Rédacteur	2			1	1	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	8			6	0	2
			1	28H	1	0	0
	Adjoint administratif principal 2ème classe	2			1	0	1
Adjoint administratif	4			2	0	2	
Technique	Ingénieur principal	1			0	0	1
	Ingénieur territorial	3			1	1	1
	Technicien principal 1ère classe	4			2	0	2
	Technicien principal 2ème classe	4			1	1	2
	Technicien territorial	2			0	1	1
	Agent de maîtrise principal	1			1	0	0
	Agent de maîtrise	1			0	0	1
	Adjoint technique principal 1ère classe	11			8	0	3
		0	0	32H	0	0	0
		0	0	30H	0	0	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	4			4	0	0
			0	32 H	0	0	0
			0	30 H	0	0	0
		0	28 H	0	0	0	
Adjoint technique	13			10	0	3	
		1	30 H	1	0	0	
Animation	Animateur	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe		1	28 H	1	0	0

	Adjoint d'animation	0			0	0	0	
			1	20 H	1	0	0	
Sociale et Médico- Sociale	Conseiller supérieur socio-éducatif	0			0	0	0	
	Conseiller socio-éducatif	1			0	0	1	
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	0			0	0	0	
	Assistant socio-éducatif	0			0	0	0	
	Puéricultrice de classe normale	0				0	0	
	Infirmier en soins généraux hors classe	0				0	0	
	Infirmier en soins généraux	0	-	-	0	0	0	
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle		4	-	-	3	0	1
				1	28 H	1	0	0
	Educateur de jeunes enfants	2			1	0	1	
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1			0	0	1	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1			0	0	1		
Culturelle	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe	0			0	0	0	
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	0			0	0	0	
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1			0	1	0	
<b>TOTAL COLLECTIVITE</b>		<b>92</b>			<b>61</b>		<b>31</b>	

### 3.5. Des ratios établis sur la base du CFU 2025

Le compte financier unique 2025 fait apparaître les éléments suivants de synthèse ramenés à la population (les données sont issues des fiches DGF transmises annuellement par les services de l'Etat) :

- o *Ratio 1 = dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.*
- o *Ratio 2 = produit des impositions directes / population : (recettes hors fiscalité reversée).*
- o *Ratio 2 bis = produit net des impositions directes / population : en plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour versements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.*
- o *Ratio 3 = recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.*
- o *Ratio 4 = dépenses d'équipement / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte 455 (opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement).*

- *Ratio 5 = dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).*
- *Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels. Part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.*
- *Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.*
- *Ratio 9 = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement pour financer la charge de la dette. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.*
- *Ratio 10 = dépenses d'équipement brut / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.*
- *Ratio 11 = dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources.*

LES RATIOS DE LA LOI ATR (CA 2025)	POPULATION DGF	POPULATION INSEE
<b>NOMBRE D'HABITANTS</b>	<b>32 032</b>	<b>31 550</b>
<b>RATIO 1-DRF/POPULATION</b>	360 €	366 €
<b>RATIO 2- PRODUITS DES IMPOSITIONS DIRECTES/ POPULATION (recettes hors fiscalité reversée)</b>	329 €	334 €
<b>RATIO 2 BIS - PRODUIT NET DES IMPOSITIONS DIRECTES/POPULATION (avec recettes de fiscalité reversée)</b>	329 €	334 €
<b>RATIO 3- RRF/ POPULATION</b>	426 €	433 €
<b>RATIO 4- Dépenses d'équipement/POPULATION</b>	101 €	103 €
<b>RATIO 5- Dette /population (Capital restant au 31/12/2025)</b>	10 €	9 €
<b>RATIO 6- DGF/ population</b>	28 €	29 €
<b>RATIO 7-012/DRF</b>	36,5 %	
<b>RATIO 9- Marge d'autofinancement courant = (DRF+ Amortissement dette) /RRF</b>	83,42 %	
<b>RATIO 10- Dépenses d'équipement brut/ RRF</b>	25,70 %	
<b>RATIO 11- Encours de Dette / RRF</b>	0,81 %	

## INVESTISSEMENT

### ❖ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 3 082 993 € pour 2026 (dont 1 976 724,10 € de restes à réaliser 2025).

OBJET+A3:B44A3:B55	DEPENSES
<b>ADMINISTRATION GENERALE - ARCHIVES -GEMAPI</b>	
Fonds concours 2026	251 000 €
Acquisition de 5 fauteuil ergo	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>254 000 €</b>
<b>COMMUNICATION</b>	
Signalétique déchets sauvages	5 000 €
Nouvelle signalétique de la déchetterie de Carbonne	7 500 €
Signalétique zones activités revoir montant sur mise à jour lamelles	14 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 600 €</b>
<b>INFORMATIQUE</b>	
Nouveau serveur + switch + onduleurs	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>
<b>AMENAGEMENT - ECONOMIE - HABITAT- AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE-MOBILITE-PAT</b>	
Participation SDAN	18 993 €
Subvention façades	16 600 €
Subventions façades vitrines contrat bourg centre Occitanie	4 300 €
Subventions immobilier entreprises	80 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 393 €</b>
<b>PATRIMOINE - SIG</b>	
Ventouse porte d'entrée Jallier	6 000 €
Renouvellement 3 portes Jallier	6 000 €
Travaux crèche Carbonne pose oculus	8 000 €
Travaux crèche de Longages pose 4 portes oculus + sol souple+ éclairage LED+ Dalle conteneurs	41 500 €
Travaux crèche Montesquieu-Volvestre Pose porte avec oculus + rénovation énergétique	284 000 €
Travaux crèche St Sulpice Sol souple	42 000 €
RPE Demande de jeux extérieur et sol + pergolas avec dalle béton + cabanon avec dalle beton	22 500 €
Diagnostics techniques amiantes	15 000 €
Changement 1 véhicule	25 000 €
Matériel divers	20 000 €
Tondeuse automatisée	15 000 €
Mobilier	5 000 €
Travaux quai (montant APCP délib 04/2025 dépenses et recettes)	1 133 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 623 500 €</b>
<b>VOIRIE</b>	
Inspections détaillées ouvrage d'art	25 000 €
Diagnostic amiante et sondage géotechnique	30 000 €
Matériel divers	10 500 €
Passage bateau collège	30 000 €
Chemin du vieux port Noé	40 000 €
Pont de Rénaudis Rieux	140 000 €
Pool	620 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>895 500 €</b>
<b>COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS</b>	
Camion polybenne	60 000 €
Algeco	8 000 €
Composteurs	10 000 €
Bacs OMR	25 000 €
Bacs CS + Conteneurs verres	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>138 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 082 993</b>

## 4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGETS ANNEXES

### 4.1. Le budget annexe Tourisme

Les recettes de fonctionnement du budget annexe Tourisme sont estimées à 217 525 €, provenant principalement de la subvention d'équilibre du budget principal estimée à 164 685 €.

Les dépenses de fonctionnement sont également prévues pour 217 525 €, dont 46 825 € pour les charges générales et 164 230 € pour les charges de personnel.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement du BP 2025 s'élevaient à 254 568 €.

### 4.2. Le budget annexe Hôtel d'Entreprises

Pour 2026, les recettes de fonctionnement sont estimées à 453 036 €, provenant principalement des loyers versés par les entreprises et du résultat de fonctionnement reporté de 2025 excédentaire.

Les dépenses de fonctionnement sont également prévues pour 453 036 €, dont 279 036 € pour les charges générales et 94 000 € pour les amortissements.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement du BP 2025 s'élevaient à 403 134 €.

### 4.3. Les budgets annexes des zones d'activités économiques

#### Activestre 1

Au 31 décembre 2025, il reste un terrain à commercialiser sur la zone d'activités Activestre 1.

#### Activestre 2

Au 31 décembre 2025, il reste 5 terrains à commercialiser sur la zone d'activités Activestre 2.

#### Naudon

Au 31 décembre 2025, il reste 1 terrain à commercialiser sur la zone d'activités Naudon.

#### Penelle

Au 31 décembre 2025, il reste 1 terrain à commercialiser sur la zone d'activités Penelle

#### Capens

Le terrain n'est pas encore aménagé mais 2 lots seront à commercialiser.

#### Lavelanet

Au 31 décembre 2025, il reste 1 terrain à commercialiser sur la zone d'activités de Lavelanet